Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Feuillet n°2026/
Publié le 13/10/2026
ID : 044-200067635-20260929-09_2026_14-AU

M. Le Président : Jérôme LETOURNEAU

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
Arrondissement de Nantes
- - - - - - - -

13 rue des Ajoncs,
44190 CLISSON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

Année 2026

Décision du 29 septembre 2026

09.2026-14	**DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE** **OBJET : Avenant n°1 au marché pour l'élaboration d'une stratégie foncière économique durable pour Clisson Sèvre et Maine Agglo**

VU l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article R.2194-6 du Code de la Commande Publique,

VU la délibération n°05.05.2026-01 du Conseil communautaire en date du 5 mai 2026 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président,

VU la décision du Président n°04.2025-19 du 22 avril 2025 approuvant la conclusion d'un marché pour l'élaboration d'une stratégie foncière économique durable, avec le groupement composé de Auxilia Association– ASTREE Association/Ultra Laborans 41 rue du Chemin Vert 75011 Paris – Imbrik SAS 75 avenue Simon Bolivar 75019 Paris, pour un montant total de 62 450 € HT,

Considérant la nécessité de prolonger le délai d'exécution du marché jusqu'au 31 décembre 2026 en raison du report des validations pendant la période électorale et l'installation du nouveau conseil communautaire,

Considérant la nécessité de mettre à jour les membres du groupement en raison d'une opération de fusion absorption transférant les droits, obligations, actifs et passifs à charge de la société ASTREES Association, vers AUXILIA Association à compter du 1er juillet 2026,

Considérant le projet d'avenant, ci-annexé,

Le Président de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : de conclure un avenant n°1 au marché pour l'élaboration d'une stratégie foncière économique durable pour Clisson Sèvre et Maine Agglo, portant sur la prolongation du délai d'exécution des prestations et du changement de titulaire du marché en raison d'une opération de fusion-absorption, étant entendu que cet avenant n'aura aucune incidence financière sur le marché en cours.

DIT qu'il sera rendu compte de la présente décision au Conseil communautaire lors de la prochaine séance.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur Le Trésorier.

« Pour extrait conforme au registre »

A Clisson
Le 12/10/2026
Jérôme LETOURNEAU
Président

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 044-200067635-20260929-09_2026_14-AU

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES **EXE10**

AVENANT 1 [1]

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public ou d'un accord-cadre.

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

CLISSON SEVRE ET MAINE AGGLO
13 rue des Ajoncs
44190 CLISSON

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

AUXILIA association (Mandataire)
41 rue du Chemin Vert - 75011 Paris

ASTREES association (Nom commercial Ultralaborans),
41, rue du Chemin Vert 75011 Paris

IMBRIK SAS
75 avenue Simon Bolivar 75019 Paris

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

Élaboration d'une stratégie foncière économique durable pour Clisson Sèvre et Maine Agglo

Référence du marché public : 2025.011

Date de la notification du marché public : 05 mai 2025

Délai global prévisionnel d'exécution des prestations : 12 mois

Montant du marché : 62 450 € HT

Répartition entre les membres du groupement :
- AUXILIA : 29 100 € HT
- ASTREE : 26 850 € HT
- IMBRIK : 6 500 € HT

[1] Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 044-200067635-20260929-09_2026_14-AU

D - Objet de l'avenant.

☐ **Modifications introduites par le présent avenant :**

Le présent avenant n° 1 a pour objet de prendre acte de la prolongation du délai d'exécution des prestations et du changement de titulaire du marché en raison d'une opération de Fusion Absorption.

Le délai d'exécution des prestations est prolongé pour tenir compte du retard occasionné par l'installation du nouveau conseil communautaire à la suite des élections municipales de mars 2026. Les instances de validation ayant été suspendus pendant cette période électorale, le délai d'exécution du marché est prolongé jusqu'au 31/12/2026.

Une opération de fusion absorption transférant les droits, obligations, actifs et passifs à charge de la société ASTREES Association, vers AUXILIA Association a pris effet à compter du 1er juillet 2026 conformément à l'annonce légale validée le 28/05/2026 par Affiches Parisiennes, pour une publication le 29/05/2026 joint en annexe.

AUXILIA association aura à charge d'assurer la réalisation des prestations du marché de prestations intellectuelles n°25.011 initialement attribuées à ASTREES et se substitue sans rupture de continuité dans tous les droits et obligations découlant du marché.

La Fusion-Absorption n'a pas d'incidence financière sur le montant du marché mais entraine une modification de l'annexe 1 de l'acte d'engagement relatif à la répartition des honoraires à savoir :

- AUXILIA : 55 950 € HT
- IMBRIK : 6 500 € HT

Les clauses du marché initial (et des précédents avenants éventuels) demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par le présent avenant.

☐ **Caution bancaire** : il n'avait pas été prévu de caution bancaire

☐ **Conditions de transfert de l'exemplaire unique du marché** : Cession de créances du titulaire initial : NEANT

☐ **Prestations exécutées par les sous-traitants** : Aucune prestation n'a été effectuée par l'un quelconque des sous-traitants déclarés durant la période d'intervention du titulaire initial, précédant le transfert du contrat.

☐ **Incidence financière de l'avenant :**

L'avenant n° 1 a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :
(Cocher la case correspondante.)

☒ NON ☐ OUI

E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Signature
(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 044-200067635-20260929-09_2026_14-AU

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« *Reçue à titre de notification copie du présent avenant* »

A ……, le ……..

Signature du titulaire,

En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)